

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1659-00-2011

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 28 mars 2011, le règlement suivant :

Règlement 1659-00-2011 décrétant l'acquisition d'une partie des lots P-173 et P-174 pour une future école située dans Les Bourgs de la Capitale, ainsi qu'un emprunt de 2 442 000 \$ à cette fin.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 11 avril 2011 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 31 mai 2011.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 4 juin 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.